Installateur électricien résidentiel

RÉF | 2998

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Au terme de cette formation en alternance dont la majeure partie se déroule en entreprise, vous serez capable de :

- Mettre en place les conduits, canalisations électriques et les boîtiers d'une installation électrique encastrée et/ou apparente;
- Placer et raccorder les équipements électriques;
- Mettre l'installation électrique en service;
- Réaliser une installation électrique résidentielle;
- Vérifier la réalisation d'une installation électrique résidentielle, industrielle et tertiaire;
- Effectuer le diagnostic d'un dysfonctionnement sur une installation électrique résidentielle, industrielle et tertiaire;
- Dépanner une installation électrique résidentielle, industrielle et tertiaire, hors commande machine.

Programme

- **Cours Professionnels:**

  Année préparatoire : (218h)
  Travaux en hauteur : 4 heures
  Organisation de chantier et communication : 16 heures
  Bases de l'électricité, mise en service et dépannage : 24 heures
  Conduits, canalisations électriques et boîtiers : 16 heures
  Installation électrique de base : 40 heures
  Circuits électriques complexes : 44 heures
  Tableau de distribution et composants modulaires : 24 heures
  Installation avec récepteurs, circuits complexes et force motrice : 24 heures
  Installation avec système de transmission, de contrôle et de surveillance : 12 heures
  Système de production d'électricité verte : 8 heures

  1ère année : (128h)
  Gestion du métier : 20 heures

Qualité – environnement – sécurité : 4 heures
Techniques des affaires : 8 heures
R.G.I.E. : 16 heures
Administration : 4 heures
Réseaux de distribution et compteurs : 4 heures
Distribution interne : 16 heures
Commandes et signalisations : 8 heures
Câblage d'installations : 8 heures
Domotique : 20 heures
Cahier spécial des charges : 16 heures
Monographie : 4 heures

2ème année : (128h)
Gestion du métier : 20 heures
Marketing et service après-vente : 8 heures
R.G.I.E. : 16 heures
Administration : 4 heures
Réseaux de distribution et compteurs : 4 heures
Distribution : 16 heures
Récepteurs : 20 heures
Eclairage : 8 heures
Câblage d'installations : 8 heures
Chauffage électrique : 8 heures
Détections : 4 heures
Cahier spécial des charges : 8 heures
Monographie : 4 heures

- **Cours de Gestion :**

  Esprit d'entreprendre ; Création d'entreprise ; Législation ; Stratégie commerciale ; Gestion commerciale ; Comptabilité ; Fiscalité ; Plan financier.

  Pour plus d'informations, visitez le site de l'organisme.

- **Pratique professionnelle:**

  Vous devrez être occupé dans la profession sous forme soit d'une :

  - **Convention de stage** passée entre le candidat et un patron-formateur avec supervision d'un **délégué à la tutelle**.
  - Contrat de travail
  - Pratique en entreprise (pratique minimum obligatoire pour les personnes qui sont dans l'impossibilité de répondre à l'une des situations reprises ci-dessus).

Le **délégué à la tutelle** est l'intermédiaire à la conclusion de la convention de stage. Il est chargé de tous les aspects administratifs et veille au bon déroulement de la formation pratique en entreprise. N'hésitez pas à le contacter pour une information ou un conseil. Cette formule en alternance (cours + pratique professionnelle au quotidien) est rémunérée et aboutit souvent à l'engagement du stagiaire au sein de l'entreprise qui l'a accueilli.

Certification(s) visée(s)

Diplôme de chef d'entreprise, homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ET Certificat de gestion

Type de formation

Alternance PME

ORGANISATION

Durée

3 ans

Horaire

En soirée et/ou le samedi. Mais dans certains cas, des cours peuvent être donnés en journée

Début

Fin septembre

Coût

325 € par an - Coût réduit : Gratuit pour chercheur d'emploi bruxellois inoccupé à temps plein (attestation A15 de moins de 2 mois obtenue via votre compte My Actiris) ou personne émargeant au CPAS (attestation de prise en charge par le CPAS) -

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs

Avoir 18 ans accompli au 31/12 de l'année d'inscription ou avoir satisfait à l'obligation scolaire à cette date **ET** répondre à l'une des conditions ci-après:

OU 4ème année réussie en secondaire général, technique ou artistique;
OU CESI;
OU 6ème année secondaire professionnelle réussie (soit le

CE6P, soit le CQ6P);
OU Certificat d'apprentissage;
OU Examen d'admission.

Les ressortissants étrangers hors union européenne doivent satisfaire aux exigences légales de séjour en Belgique.

Remarques

Il est éventuellement possible de conclure une convention de stage entre le 1er janvier et le 30 avril pour les candidats non inscrits pour l'année académique en cours, mais ayant déjà un patron formateur en vue.
Le but est de permettre aux candidats de démarrer leur formation sans attendre le début de l'année académique suivante.
Pour ce faire, il y a lieu de contacter le délégué à la tutelle qui :
- S'assurera que le candidat est dans les conditions pour suivre la formation choisie
- Fera signer une promesse d'inscription aux cours pour l'année académique suivante.
Les chercheurs d'emploi indemnisés s'informeront préalablement des implications inhérentes à leur statut.

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

Consultez les modalités d'inscription sur le site de l'organisme. La période d'inscription se situe entre début mai et le 31 octobre.

Pour s'informer uniquement

Rencontrez un délégué à la tutelle pour toutes questions relatives aux stages (voir les permanences).

Organisme

Efp - Sfpme : Chef d'Entreprise
Rue de Stalle 292b
1180 Uccle
Tél: efp 0800 85 210
http://www.efp-bxl.be

Pour connaître les dernières informations publiées, consultez cette fiche sur Dorifor.be © Bruxelles Formation